Avis de cotisation (version HTML)

Détails concernant l'avis

Adresse :

ISSAM HAMZEH
1-690 25E AVPOINTE-AUX-TREMBLES QCH1A 3P3

Numéro d'assurance sociale : XXX XX7 929

Année d'imposition : 2025

Date de l'avis : 2 avr 2026

Centre Fiscal : SUDBURY ON P3A 5C1

Code d'accès : FD8R8Z4X

Nous avons traité votre déclaration de revenus et de prestations de 2025 et calculé votre solde.
Le montant que vous devez payer est de **308,53 $**, moins tout montant que vous avez payé et que nous n'avons pas encore traité.

Merci. Bob HamiltonCommissaire du revenu

En résumé

Vous avez un montant à payer. Si vous l'avez déjà payé au complet, ne tenez pas compte de cet avis.

Montant dû : 308,53 $

Cotisation d'impôt

Nous avons calculé vos impôts à l'aide des montants ci-dessous. Le sommaire ci-dessous est basé sur les renseignements que nous avons ou que vous nous avez donnés.
Nous pourrions réexaminer votre déclaration pour vérifier le revenu que vous avez déclaré ou les déductions ou crédits que vous avez demandés. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/impots-examen**. Conservez tous vos feuillets, reçus et autres pièces justificatives pour pouvoir nous les fournir sur demande.
Notez que, les lettres **DT** (débit) signifient que vous avez un montant dû, et **CT** (crédit) que nous vous devons un montant.

Sommaire

Ligne	Description	Montant final $	CT/DT
15000	Revenu total	22 788	
	Déductions du revenu total	80	
23600	Revenu net	22 708	
	Déductions du revenu net	9 928	
26000	Revenu imposable	12 780	
35000	Total des crédits d'impôt non remboursables	2 648	
42000	Impôt fédéral net	0,00	
43500	Total à payer	0,00	
43700	Impôt total retenu	88,18	
48200	Total des crédits	88,18	

Ligne	Description	Montant final $	CT/DT
	Total à payer moins Total des crédits	88,18	CT
	Solde de cette cotisation	88,18	CT
	Solde précédent	396,71	DT
	Solde dû	**308,53**	**DT**

Explication des changements et autres renseignements importants

Selon nos calculs, vous avez un montant inutilisé de 3 778 $ comme frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels. Notez que vous pouvez le reporter à des années futures. Pour nous permettre de bien calculer les montants inutilisés, assurez-vous de produire votre déclaration chaque année, même si vous n'avez aucun revenu.

Nous calculerons automatiquement votre crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée en fonction de votre revenu net familial, de votre état civil et de vos enfants admissibles. Si vous avez droit à un crédit pour la période de juillet 2026 à juin 2027, nous vous en informerons en juillet.

Votre limite du crédit canadien pour la formation pour l'an prochain est de 750,00 $. Ce crédit va expirer à la fin de l'année quand vous aurez 65 ans ou l'année du décès.

Nous avons utilisé votre remboursement de l'année en cours pour réduire un solde à payer résultant d'autres cotisations. Nous avons modifié l'intérêt sur arriérés en conséquence.

Si vous avez des questions concernant votre cotisation d'impôt ou si vous avez besoin d'aide pour lire votre avis, allez à **canada.ca/arc-avis-lettres**.

Relevé de votre maximum déductible au titre des REER et vos droits de cotisation

Les références aux cotisations versées à un REER comprennent également les cotisations versées à votre régime de pension agréé collectif (RPAC), ainsi que celles versées à votre régime de pension déterminé (RPD) et à celui de votre conjoint ou conjoint de fait. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/reer** ou consultez le guide T4040, REER et autres régimes enregistrés pour la retraite.

Vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025

Description	Montant $
Maximum déductible au titre des REER pour 2025	34 341
Moins : cotisations de l'employeur à un RPAC pour 2025	0
Moins : cotisations admissibles au REER que vous avez déduites pour 2025	0
Égale : vos déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025	34 341

Votre maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2025

Description	Montant $
18 % du revenu gagné en 2025, jusqu'à un maximum de 33 810 $	2 314
Moins : facteur d'équivalence (FE) pour 2025	0
Moins : montant prescrit pour personnes rattachées pour 2025	0

Description	Montant $
Égale : maximum déductible au titre des REER supplémentaire que vous avez gagné en 2025 (si négatif, sera « 0 »)	2 314

Votre maximum déductible au titre des REER pour 2026

Description	Montant $
Déductions inutilisées au titre des REER à la fin de 2025	34 341
Plus : maximum déductible au titre des REER supplémentaire gagné en 2025	2 314
Moins : facteur d'équivalence pour services passés (FESP) net pour 2026	0
Plus : facteur d'équivalence rectifié (FER) pour 2026	0
Égale : maximum déductible au titre des REER pour 2026	**36 655**
Moins : cotisations inutilisées versées à un REER, déclarées lors d'une année passée et pouvant être déduites en 2026	0
Voici vos droits de cotisation REER pour 2026	**36 655**

Remarque : Si le montant de vos droits de cotisation REER est négatif (entre parenthèses), vous n'avez pas de droits de cotisation pour 2026. Vous avez peut-être trop cotisé à votre REER et vous pourriez devoir payer un impôt de 1 % par mois sur les cotisations excédentaires. Si c'est le cas, vous devez remplir un T1-OVP, Déclaration des particuliers pour cotisations excédentaires versées à un REER, RPAC et RPD, et payer les impôts dus.

Autres renseignements

Pour en savoir plus sur votre déclaration de revenus et de prestations, allez à **canada.ca/impots**, consultez Mon dossier à **canada.ca/mon-dossier-arc** ou composez le **1-800-959-7383**. Pour les particuliers vivant dans les territoires (indicatif régional 867), composez le **1-866-426-1527**.

Vous déménagez?

Donnez-nous votre nouvelle adresse dès que possible! Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/arc-changer-adresse**.

Vous avez des renseignements nouveaux et vous voulez modifier votre déclaration?

- Vous pouvez aller à **canada.ca/modifier-declaration-revenus** pour un service rapide; ou
- Vous pouvez écrire à votre centre fiscal. Indiquez votre numéro d'assurance sociale et joignez tous les documents à l'appui des changements demandés. Pour trouver votre centre fiscal, allez à **canada.ca/arc-bureaux**.

Si vous voulez enregistrer un différend officiel :

Allez à **canada.ca/arc-plaintes-differends**. Vous avez 90 jours à compter de la date de cet avis pour enregistrer votre différend.

Aide aux personnes ayant une déficience auditive, visuelle ou de la parole

Vous pouvez obtenir cet avis en braille, en gros caractères, en texte électronique ou en format audio. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/arc-medias-substituts**.
Si vous utilisez un téléimprimeur, vous pouvez obtenir des renseignements fiscaux en composant le **1-800-665-0354**.

Vous pouvez payer :

- en ligne ou par téléphone en utilisant les services d'une institution financière canadienne;
- en ligne à **canada.ca/mon-paiement-arc** ou à **canada.ca/mon-dossier-arc**;
- en personne avec votre pièce de versement à votre institution financière canadienne ou, moyennant des frais, à Postes Canada. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/paiements**.

Si vous ne pouvez pas payer le montant total, appelez au **1-888-863-8661**. Pour en savoir plus, allez à **canada.ca/arc-recouvrements**.

ID écran : MA-CC-02

Version : 2026-03-20 2:00:56 p.m. (26.02.5-RELEASE)